

**Conférence de presse de rentrée sociale
19 septembre 2025**

Intervention de Daniel Goldberg, président de l'Uniopss

Le temps de l'esquive est révolu !

- **En cette rentrée 2025, se mêlent à la fois des sentiments d'inquiétude et de colère, le tout dans une ambiance de fatigue démocratique aiguë et désormais chronique.**

Notre pays connaît à la fois un moment de tensions internationales maximales, un risque de dérapage réel de nos comptes publics dans le cadre d'une économie atone, une crise politique et démocratique auto-entretenu par un débat public stérile et une absence de confiance croissante dans nos institutions, tout cela dans une France fracturée où la défiance est généralisée.

L'analyse économique brute de la situation ne fait pas débat : la dette publique s'élève à 3 345 Mds€ (à la fin du premier trimestre de 2025), en augmentation de 185 Mds€ en un an. Elle s'établit à 113,9 % du produit intérieur brut (PIB) contre 110,4 % un an plus tôt.

Le déficit public, quant à lui, est de 5,8 points de PIB en 2024, à 168,6 Mds€, le plus élevé de la zone euro et en hausse de 0,4 point par rapport à 2023 et de 1,1 point par rapport à 2022.

Cette situation globale non maîtrisée, provient, pour la Cour des comptes¹, d'une augmentation des dépenses publiques en 2024 de 2,7 %, deux fois plus élevée que la croissance économique, et en particulier de la hausse des dépenses des administrations locales, mais aussi cette année des dépenses de sécurité sociale, en hausse de 3,3 %, cette dernière due en grande partie à la revalorisation décalée des pensions en fonction de l'inflation en 2023.

Par un effet de ciseaux bien connu (avec une baisse de 4,7 Mds€ des DMTO entre 2022 et 2024), les départements, principaux financeurs territoriaux de l'action sociale, connaissent une situation dégradée, mais néanmoins avec des variations : 35 départements connaissent une épargne brute inférieure au seuil d'alerte de 7 % des produits de fonctionnement et 12 une épargne nette négative, alors que d'autres ont une situation nettement plus favorable.

Pour l'OFCE², le creusement du déficit public qui était à 2,6 points de PIB en 2017 (soit donc une augmentation de 3,2 points de PIB en 2024) provient aussi de la baisse des taux des prélèvements obligatoires de 2,5 points de PIB depuis 2017 : 1,6 point de PIB concernant les ménages avec notamment la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle, et de 0,6 point de PIB concernant les entreprises avec la poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales (transformation du CICE), la baisse de l'impôt sur les sociétés et des impôts sur la production.

¹ Les finances publiques locales 2025, Cour des comptes, 27 juin 2025

² Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ?, OFCE, policy brief n°146, 11 juillet 2025

L'absence de maîtrise des finances publiques demande des décisions rapides, dont les conséquences dépendront des remèdes choisis.

La question qui se pose donc aux acteurs publics aujourd'hui, comme à l'ensemble des citoyens, est de décider du montant de la correction à atteindre et, encore plus, de la progressivité pluriannuelle de cet ajustement ainsi que les leviers utilisés entre baisse des dépenses publiques et augmentation ciblée de pression fiscale.

Ce sont des facteurs décisifs de la soutenabilité économique et sociale de l'effort demandé, pour ne pas avoir d'effets récessifs sur la croissance et négatifs sur le chômage alors que, déjà, une augmentation à 9 % de la population active contre 7,4 % aujourd'hui est déjà hautement probable.

Ces décisions nécessaires se situent aussi dans une situation où, d'après les derniers chiffres connus (2023), 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine (soit moins de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans). Ce taux de pauvreté de 15,4 % est le plus élevé depuis qu'il est calculé (1996), en augmentation de 0,9 % en un an.

Les dépenses contraintes (logement, énergie, alimentation) absorbent une part croissante du budget des ménages modestes et des classes moyennes, atteignant plus de 35 % du revenu disponible pour les déciles les plus bas.

Le pays a su se mobiliser pour reconstruire Notre-Dame en 5 ans : avec la décision que nous avons obtenue du gouvernement, avec le Collectif ALERTE en juillet, que le pays se fixe enfin un objectif de réduction de la pauvreté comme le prévoit la loi³, il est à souhaiter que nous déployions la même énergie collective pour réduire la pauvreté dans cette même durée de cinq années.

Pour l'Uniopss, les solidarités ne peuvent pas être jetées avec l'eau des déficits !

Or, après le temps des incertitudes, nous sommes dorénavant dans celui de l'imprévisibilité continue.

Depuis plusieurs années maintenant, les Français assistent à la nomination d'une succession de premiers ministres sans majorité, à des engagements publics qui s'enchaînent sans être réalisés, et même qui s'enchaînent sur le même sujet sans attendre les résultats de la réforme précédente (cf la réforme des allocations chômage). Ils voient aussi l'État et les collectivités territoriales incapables de réellement s'entendre sur leurs responsabilités respectives comme sur celles qui leur sont communes.

Cela engendre de la colère dans la société française, une colère qui est aussi le résultat d'un sentiment d'injustice dans les moyens, pour les citoyens, de réaliser leur vie et une injustice par rapport aux efforts demandés à chacun.

Aujourd'hui, notre pays doit se ressaisir et apporter des réponses aux questions structurelles qui sont devant lui.

Car c'est aussi de là que vient la colère : le sentiment que l'action publique ne parvient à régler aucune des questions de fond, le fait que les droits proclamés ne sont pas effectifs.

³ L'article L. 115-4-1 du Code de l'action sociale et des familles, introduit par la loi de 2008 sur le RSA, donne l'obligation pour le Gouvernement de définir un objectif quantifié de réduction de la pauvreté

➤ **Les associations des solidarités sont laissées bien seules en première ligne.**

Ces tensions économiques et sociales renforcent les raisons de craindre les mois qui viennent, tant pour la situation des personnes vulnérables que nous accompagnons, que pour l'avenir de nos organisations. **Un vent mauvais souffle sur les solidarités.**

Déjà, en 2025, les associations des solidarités et de la santé connaissent, pour un bon nombre d'entre elles, des baisses nettes de financement, et, pour la plupart, des financements ne correspondant ni aux besoins qui s'expriment dans les territoires, ni à la prise en compte de l'inflation passée, ni au respect des accords conventionnels agréés, ni même encore aux coûts supplémentaires dus à de nouvelles obligations normatives.

Les organismes sont tous dans un déficit structurel dont ils ne sont pas responsables.

Et il y a une forme de défausse des autorités publiques sur les associations : les pertes des établissements et des services à domicile ne sont pas comptabilisées dans le déficit public !

Le monde associatif des solidarités n'en peut plus parce que l'État et les départements, de fait, ne sont pas, ne sont plus, en capacité d'assumer aujourd'hui les responsabilités qui sont les leurs. Ils réduisent de fait les budgets de leurs politiques publiques, sans même souvent l'avouer aux citoyens qui constatent les manques sur le terrain. Le saupoudrage par des appels à projets précaires ou des crédits non reconductibles remplace les visions budgétaires pluriannuelles, le tout en laissant gérer aux associations et aux fondations les relations avec les personnes en manque de soutien et avec des aidants désemparés.

Cela crée des ruptures de plus en plus fréquentes : je pense ici à celles et ceux qui assument avec engagement une présidence bénévole d'association et qui se posent la question d'abandonner. Je pense aussi aux directrices et directeurs laissés sans solution, avec une trésorerie vacillante et qui décident de plus en plus de quitter le secteur.

Je pense bien évidemment aux centaines de milliers de salariés, bien souvent des femmes, dont chacun connaît directement ou pour un proche, le rôle essentiel, et qui ont des salaires qui ne correspondent pas à leur utilité sociale, et qui sont épuisés par des taux d'encadrement qui ne correspondent pas à ce qui est nécessaire.

Exiger toujours plus, demander de faire mieux, de transformer l'offre et financer toujours moins, cela n'est plus acceptable et ce n'est plus accepté.

Le jour où plus personne ne voudra présider ou diriger les associations, qui le fera ?

Certes, depuis 20 ans, de nouveaux acteurs lucratifs sont apparus. Mais qui peut penser que les plus avides se soucieront de toutes les personnes âgées, dans tous les territoires et quels que soient leurs revenus, de tous les malades ou de toutes les personnes en situation de handicap ? De tous les enfants qui doivent être protégés ? De toutes les personnes à la rue, et notamment les enfants ? Ce constat se fait alors que les mécanismes, légaux ou non, d'optimisation des profits assis sur les allocations publiques aux personnes ne sont pas ou peu régulés.

Les nouvelles mises en évidence de pratiques économiquement agressives dans le champ de la petite enfance doivent amener à des décisions de la part des pouvoirs publics.

La France va adopter sa stratégie nationale sur l'économie sociale et solidaire d'ici quelques semaines pour la transmettre aux instances européennes. Ce sera l'heure de vérité pour mesurer

les engagements réels, quantifiables, évaluables des décideurs publics, traduisant, ou non, leur refus d'une marchandisation généralisée de la santé et des solidarités.

Ce que je dis ici n'est pas de l'ordre de la défense catégorielle des associations en tant que telles : ce sont les mots que me disent toutes les associations et fondations de notre Réseau avec lesquelles j'échange en cette rentrée.

Cela traduit leur volonté, dans tous les secteurs, de refuser dorénavant de participer silencieusement à un système qui ne fonctionne pas et qui s'éloigne de fait de ses objectifs.

Alors que la baisse des financements et la dégradation des moyens d'actions mettent aujourd'hui en péril nombre de structures, **les responsables publics doivent bien comprendre que, sans les associations, nous perdrons le combat !**

C'est ce que je dirai au nouveau gouvernement lorsqu'il sera nommé : **il doit renouveler le contrat de confiance avec les associations des solidarités qui agissent pour son compte.**

Cela vaut aussi pour les villes, les départements et les régions, chacune dans leurs compétences : ils doivent formuler à nouveau les engagements réciproques qu'ils prennent avec nous et devant les citoyens.

➤ **Le modèle de la protection sociale à transformer**

Dans cette France en difficulté, fracturée et indécise, on ne peut plus continuer de tergiverser. Il n'y a maintenant que deux branches de l'alternative :

- Laisser se développer le chacun pour soi, le sauve-qui-peut individuel généralisé pour tous les aléas de la vie, de la santé au réchauffement climatique, et cela dans tous les champs des solidarités, avec une part grandissante laissée de fait au secteur lucratif ;
- Ou bien faire le choix des solidarités, et des solidarités à la fois comme moteur et comme ciment de notre société.

Mais, faire le choix des solidarités, ce n'est pas glorifier, seulement, le passé, comme nous allons le faire début octobre avec les 80 ans de la Sécurité sociale. C'est préparer l'avenir, et déjà, résoudre concrètement les problèmes du présent.

L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Et ce ne sont pas les partis politiques qu'il faut raccommoder entre eux, mais les Français qui doivent pour beaucoup se raccommoder avec eux-mêmes et avec l'action publique. **C'est en cela que l'action sociale est à la fois un outil pour agir en efficacité selon les besoins, et un objectif par le projet de société que, de fait, elle contient.**

Mais, pour cela, il faut, enfin, décider de ce qui doit l'être dans tous les secteurs, ce qui est écrit dans de multiples rapports : faire enfin ce que l'on sait devoir faire ! Je reprends à mon compte les mots de Mario Draghi en direction des dirigeants de l'Union européenne, lorsqu'il dit à propos des seules 43 recommandations mises en œuvre sur les 343 qu'il a formulées un an plus tôt : « *Faites quelque chose !* ».

Aujourd'hui, devant les mutations profondes présentes et à venir – le virage démographique, le changement climatique, le développement en masse de nouvelles technologies, la volonté de réponses les plus individualisées –, une nouvelle étape est à franchir. On ne peut plus continuer le refus d'obstacle !

Il s'agit de répondre à ces besoins en mutation par une organisation et des financements pérennes et robustes, notamment pour mettre en œuvre une « vraie 5^e branche ».

L'instabilité politique, les paroles des porteurs de haine tout comme les dangers internationaux commandent aux acteurs de la société civile de prendre fermement la parole autour des valeurs qui ont constitué le socle de la sécurité sociale depuis l'origine : « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ».

C'est ainsi que l'Uniopss veut prendre part à ce débat :

- En défense du système de protection sociale mutualisé et collectif, seul capable de prendre soin de toute population ;
- En promotion du rôle des acteurs privés non lucratifs comme essentiels : c'est le « pont » que jette l'Uniopss depuis près de 80 ans entre les décideurs publics et les œuvres privées ;
- En défricheur de solutions nouvelles adaptées aux temps présents et aux besoins nouveaux ;
- En établissant un modèle robuste de gouvernance et de financement à léguer aux jeunes générations, comme l'ont fait nos aînés.

Ce sera à coup sûr un des enjeux forts des 18 mois qui nous séparent, a priori, de l'élection présidentielle.

➤ **Des lois de finances 2026 qui doivent traduire les ambitions annoncées**

D'ici là, la situation que nous connaissons est aussi un problème démocratique par la faible qualité du débat public et l'impossibilité d'un réel dialogue au moment des lois de finance entre le gouvernement et Parlement d'un côté, et les acteurs de solidarités de l'autre, cela depuis plusieurs années maintenant.

Et pourtant, courant 2025 et 2026, les chantiers de nos politiques publiques se cumulent :

- Fusion des forfaits soins et dépendance dans les Ehpad ;
- Réformes de la tarification SERAFIN-PH et des CHRS, chacune avec une année blanche en 2026, mais de sérieuses interrogations sur leurs conséquences concrètes ;
- Réorganisation des services à domicile avec la création des SAD, sans retour sur les points d'alerte que nous avons indiqués ;
- Développement des Services publics départementaux de l'autonomie (SPDA), sans qu'ils soient des lieux d'élaboration de l'offre dans les territoires ;
- Mise en œuvre du Service public de la petite enfance pour lequel les candidats aux prochaines élections municipales doivent prendre des engagements forts ;
- Projet de loi sur la protection de l'enfance dont on ne sait pas aujourd'hui la destinée ;
- Création annoncée avant la fin 2025 d'une « allocation sociale unique ou unifiée » (dixit François Bayrou) dont le but et les moyens sont inconnus et les lieux de concertation inexistantes ;
- Territoires zéro non-recours, dont l'effectivité doit encore être démontrée.

On le voit : **des réorganisations se conjuguent, mais elles manquent, pour la plupart, des moyens adéquats et d'une vision d'ensemble, ainsi que d'un projet collectif capable de redonner confiance en notre destin commun.**

Les solidarités constituent un levier pour permettre à la France de se retrouver, de retrouver un projet collectif de progrès partagé qui rassemble et un objectif de résilience commune à partager. Tout l'enjeu de la période est donc – on pourrait ajouter « enfin » ! – de mieux préparer notre pays aux enjeux à venir dans tous les champs des solidarités et de la santé.

Mais cela passe par le retour à un fonctionnement démocratique « normal » : c'est aussi l'alerte que je veux faire concernant les conditions d'élaboration des budgets 2026 : ceux de l'État et de la Sécurité sociale (PLF, PLFSS), comme ceux des départements.

En cette rentrée, il ne s'agit pas pour l'Uniopss de célébrer un passé qui serait révolu. Au contraire, il est temps que les acteurs associatifs et mutualistes reprennent fortement la parole pour aider le pays à se ressaisir.

Ces thèmes seront au cœur de notre prochain congrès, les 31 mars et 1^{er} avril 2026 à Paris : « *Place de individus, pouvoir du collectif... À l'heure des choix, donnons de la force à notre société !* ».